



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 décembre 2014  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-huitième session

Point 2 de l'ordre du jour

### Rapport annuel du Haut-Commissaire aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

## Conclusions et recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

### Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa décision 2/102, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de poursuivre leurs activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents.
2. Dans sa résolution 2004/76, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de publier chaque année les conclusions et recommandations formulées par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, de sorte que la mise en œuvre de celles-ci puisse être examinée plus avant. La Commission a également prié le Haut-Commissaire de continuer à établir une compilation électronique complète et régulièrement mise à jour, par pays, des recommandations faites par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, là où il n'en existe pas encore. Au paragraphe 29 de l'annexe de sa résolution 65/281, l'Assemblée générale a prévu que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) continuerait à tenir à jour des informations complètes et facilement accessibles sur les procédures spéciales.
3. Le Secrétaire général appelle l'attention du Conseil des droits de l'homme sur les conclusions et recommandations qui figurent dans les rapports annuels et les additifs s'y rapportant, soumis par les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales au Conseil en 2014, à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions\*.

---

\* Consultables sur le site Web du HCDH ([www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)).

GE.14-24149 (F) 161214 161214



\* 1 4 2 4 1 4 9 \*

Merci de recycler

